

DEPARTEMENT DE L'OISE

COMMUNE SAINT-PAUL

REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

DOCUMENT APPLICABLE

LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil
Municipal en date du 1^{er} mars 2012

Le Maire

Commune de SAINT-PAUL
Mairie

rue Feu Saint Jean
60650 SAINT-PAUL

BR INGENIERIE PICARDIE
60112 TROISSEREUX
BR INGENIERIE PICARDIE@verdi-ingenierie.fr



2

Département de l'Oise

COMMUNE DE SAINT PAUL



REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

PROJET D'AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

« SAINT PÔLE DE L'OISE'IR »

SOMMAIRE

1	LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE : UNE PIECE DU DOSSIER PLU	5
1.1	LE CONTEXTE LEGISLATIF	5
1.2	LA PHILOSOPHIE DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE :	5
2	RAPPEL DES PRINCIPAUX ELEMENTS DE DIAGNOSTIC QUI CARACTERISENT SAINT PAUL	6
2.1	L'ENVIRONNEMENT NATUREL ET LE PAYSAGE	6
2.2	LE CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE	7
2.2.1	Démographie, logements	7
2.2.3	Économie et emploi	8
2.2.2	Équipements	8
2.3	LES DEPLACEMENTS	9
2.4	L'ENVIRONNEMENT URBAIN	9
3	LE PROJET D'AMENAGEMENT DE LA COMMUNE	11
3.1	LES AXES DE DEVELOPPEMENT	11
3.2	LES OBJECTIFS DU PROJET DE LA COMMUNE	12
3.2.1.	Axe 1 : Favoriser une extension maîtrisée du tissu urbain et valoriser le cadre bâti	12
3.2.2.	Axe 2 : Conforter l'activité économique et développer l'offre commerciale de proximité.	13
3.2.3	Axe 3 : Maintenir et adapter l'offre d'équipements, sécuriser les déplacements	14
3.2.4.	Axe 4 : mettre en avant le caractère naturel du bourg	15

1 LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE : UNE PIECE DU DOSSIER PLU

1.1 LE CONTEXTE LEGISLATIF

Ce sont principalement les articles :

- L 123-1
- R 123-3

Du Code de l'Urbanisme qui définissent le rôle et le contenu du Projet d'Aménagement et de Développement Durable.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable a pour objet de définir les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme retenues par la commune pour les années à venir. C'est un document simple et accessible à tous les citoyens et il est totalement inopposable.

Si cela s'avère nécessaire, il peut être complété par des orientations d'aménagement permettant à la commune de préciser les conditions d'aménagement de certains secteurs. Elles sont opposables avec une obligation de compatibilité des projets.

1.2 LA PHILOSOPHIE DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE :

Le développement durable c'est « répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ».

C'est une politique qui doit viser comme stratégie à assurer la continuité dans le temps du développement économique et social, dans le respect de l'environnement et sans compromettre les ressources naturelles indispensables à l'activité humaine.

Le développement durable se traduit par un aménagement et un développement du territoire communal qui vise le progrès économique et social, tout en protégeant l'environnement.

Il convient donc de prendre en considération simultanément lors de la réflexion et de la prise de décisions les 3 champs de base du développement durable :

- les données environnementales
- Les données sociales
- les données économiques

2 RAPPEL DES PRINCIPAUX ELEMENTS DE DIAGNOSTIC QUI CARACTERISENT SAINT PAUL

2.1 L'ENVIRONNEMENT NATUREL ET LE PAYSAGE

Le territoire communal est couvert par de multiples protections du milieu naturel (ZNIEFF de type 1 et 2, site Natura 2000).

Implantée sur le versant Nord de la Vallée de l'Avelon la commune de Saint Paul possède de nombreuses entités remarquables au niveau écologique, paysager et environnemental qu'il conviendra de préserver. Certains de ces espaces sont quelquefois mis en valeur par des voies de circulation douces (GR du Pays du Thérain, circuits pédestres locaux...) mais qui ne sont malheureusement pas indiquées par une signalétique efficace. D'une manière générale, le territoire communal mériterait un développement plus intense des cheminements intra communaux.

L'Avelon fait l'objet d'un plan de prévention du risque inondation qui concerne la commune de Saint Paul sur une mineure partie de son territoire. Ce secteur sera préservé de tout projet aggravant le risque.

La structure paysagère générale est complexe et repose principalement sur un relief marqué et une hydrologie omniprésente.

On distingue principalement trois entités :

- l'espace urbain qui s'étale sur le versant Nord de la vallée,
- les espaces agricoles ceinturant le bourg et ses hameaux et qui se composent essentiellement de pâturages humides.
- on distingue ensuite les paysages naturels semi ouverts ou boisés fermés. Humides en fond de vallée (Avelon, Rûs de Boyauval, des Communaux), ils occupent les deux tiers ouest du territoire communal.

Enjeux liés au paysage ainsi qu'à l'environnement naturel et agricole.

- Préserver les habitants des risques naturels, prendre en compte les prescriptions liées au passage de l'Avelon,
- Protéger les franges agricoles les plus sensibles qui matérialisent les transitions paysagères entre les espaces urbains et agricoles (haies, pâturages...),
- Ouvrir et/ou maintenir des percées visuelles depuis les hauteurs du territoire vers le village,
- Maintenir et/ou améliorer la qualité paysagère des entrées de ville,
- Préserver le cadre naturel du bois de Froidmont, l'aménager en parcours pédestre, sportif ou pédagogique, préserver le ru de Boyauval qui le longe sur la partie nord.
- Développer le caractère champêtre du village par l'intermédiaire des voies de circulation douces et par l'aménagement de l'ancienne voie SNCF (projet départemental : la Trans'oise, ..)
- Savoir inscrire une trame verte et bleue à l'échelle de la commune

2.2 LE CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE

2.2.1 Démographie, logements

La population a fortement augmenté depuis 1968, puisque entre 1968 et 2009, la commune a accueilli 943 habitants.

L'évolution démographique de la commune a pourtant connu un ralentissement de la croissance depuis 1999.

Sa situation géographique par rapport au bassin d'emplois que représente Beauvais constitue sans doute un facteur d'attractivité, mais le manque de terrains adaptés à la demande est resté sur cette dernière période un frein à la croissance.

La structure des ménages est majoritairement réduite (plus de 47% des ménages est composée de 1 à 2 personnes). Toutefois, les unités dites familiales (ménages avec enfants) sont très présentes sur la commune avec + de 40% de ménage de 3 ou 4 personnes. Ces éléments témoignent d'un certain vieillissement de la population (personnes seules ou couples dont les enfants sont partis).

Le parc de logements de la commune de Saint-Paul est relativement ancien puisqu'il est essentiellement constitué de logements construits avant 1974 et même 43.6% avant 1949. Il se compose à plus de 95% d'un habitat individuel. 88 logements ont été autorisés sur la période 1999-2007. La période 2005-2007 semble maintenir son rythme de construction.

Le nombre de locataires est peu élevé (15%). En 2006, le parc de logements sociaux représentait 5,4 % du parc total. La commune de Saint Paul continue son effort de construction de logements sociaux, elle prévoit d'ailleurs un petit programme sur le terrain communal de la rue des Courtillets.

Le nombre moyen de personnes composant un ménage était de 2,7 en 2006, s'approchant ainsi de la valeur départementale de 2,55. Le phénomène de denserement devrait être beaucoup moins sensible dans les années à venir compte tenu de sa valeur actuelle relativement faible.

Enjeux liés à la démographie	<ul style="list-style-type: none">▪ Attirer une population nouvelle et jeune pour assurer la mixité générationnelle, conforter la population en place▪ Maintenir le dynamisme démographique observé jusqu'à aujourd'hui en satisfaisant les besoins de la population existante (équipements, logements, commerces...),
Enjeux liés au logement	<ul style="list-style-type: none">▪ Adapter le parc de logements aux nouveaux besoins de la population,▪ Favoriser la densité et poursuivre le renouvellement urbain▪ Réaliser d'ici 10 ans les logements permettant d'approcher une population de 2 000 habitants▪ Développer la mixité sociale, encourager le logement social,▪ Pérenniser les projets engagés,▪ Respecter les objectifs du PLH de la communauté d'agglomération du Beauvaisis.

2.2.2 Économie et emploi

Le nombre d'emplois sur la commune a augmenté entre 1999 et 2006 passant de 192 à 256 pour un total d'actifs ayant un emploi de 700, Saint Paul pourrait occuper plus d'une personne sur trois grâce aux emplois existant dans la commune.

Le chômage est quant à lui en hausse chez les habitants en âge de travailler avec 8,8% en 2006 contre 6,9% en 1999. Il touche plus particulièrement les femmes jeunes.

L'activité sur le territoire communal est principalement tournée vers l'artisanat et l'industrie, le parc Saint Paul représente également un employeur majeur.

Il faut noter que l'offre commerciale est faible voire quasi inexistante sur le territoire communal et dans de nombreuses communes environnantes.

Même si elle ne représente pas un secteur d'emplois important, l'activité agricole est également présente.

Les différents chiffres pourraient évoluer avec les différents projets économiques menés par la commune et la communauté d'agglomération, attendus comme créateurs de nombreux emplois.

Enjeux liés à l'économie et au commerce	<ul style="list-style-type: none">▪ Préserver les emplois locaux en favorisant le maintien des entreprises existantes,▪ Encourager l'implantation de nouveaux projets touristiques et de loisirs, faire de Saint Paul, le Saint Pôle de loisirs de l'agglomération.▪ Savoir accueillir des activités de commerces en capacité de satisfaire localement la population,▪ Augmenter le nombre d'emploi sur la commune, faire chuter le taux de chômage,▪ Economiser les terres agricoles,
---	--

2.2.3 Équipements

Saint Paul offre à sa population les principaux équipements et services de proximité nécessaires à la vie quotidienne (écoles, agence postale, salles polyvalentes, terrains de sports...

Les équipements publics de proximité manquants sont mutualisés à l'échelle de l'agglomération et tous présents à Beauvais.

Enjeux liés aux équipements	<ul style="list-style-type: none">▪ Préserver les équipements présents, en particulier les équipements scolaires,▪ Développer l'offre d'équipement public local en adéquation avec l'évolution de la structure de la population,▪ Amplifier l'offre en équipements de loisirs pour faire de Saint Paul, une nouvelle référence du loisir et du bon vivre, le pôle ouest du tourisme et du loisir.
-----------------------------	---

2.3 LES DEPLACEMENTS

La commune est desservie essentiellement par la RD 931 dont la circulation en poids lourds est notablement réduite depuis la mise en service du contournement. Une requalification de ses abords est envisagée.

Au niveau plus local, le territoire communal offre une richesse et une diversité remarquable qui ne sont pas mises en valeur par une trame douce adéquate. Les cheminements sont peu nombreux et/ou difficilement praticables.

La commune appartient à la communauté d'agglomération qui déploie des outils pour faciliter les déplacements à l'échelle du grand territoire. Un plan de déplacement urbain est mis à l'étude.

Enjeux liés aux déplacements	<ul style="list-style-type: none">▪ Sécuriser et requalifier les abords de la RD 931▪ Renforcer la trame douce (cheminements, voies cyclables) fonctionnelle au sein du bourg, entre les équipements, les futurs quartiers d'extension et les différents noyaux urbains,▪ Mettre à profit la présence du bois de Froidmont en place centrale dans la commune pour développer les activités sportives et culturelles de plein air et encourager les déplacements piétonniers.▪ Pouvoir intégrer dans le PLU les besoins au niveau de l'agglomération, exprimés au travers du plan de déplacement urbain en cours d'élaboration.
------------------------------	---

2.4 L'ENVIRONNEMENT URBAIN

Saint Paul était jadis un village rural dont la prospérité reposait sur l'agriculture mais également sur l'exploitation du minerai de fer, la fabrique de tuiles, la poterie... Quelques éléments de patrimoine bâti parsèment ce tissu (maisons typiques, bâtiments industriels, calvaires, moulin...).

A l'origine, Saint Paul s'est développé autour de l'église. Puis, l'urbanisation s'est étendue au hameau du Becquet pour former le « croissant urbain » que nous connaissons aujourd'hui. Parallèlement, les hameaux de Sorcy et du Champs des taillis ont connu un développement beaucoup plus circonscrit.

De manière générale, le tissu urbain est aéré, parfois discontinu. Il n'y a qu'en centre ancien ou la densité du bâti est palpable.

Ce sentiment de dispersion de la trame urbaine est amplifié par la présence :

- Des espaces naturels humides
- Des grandes propriétés (haras, abbaye...)
- De vastes espaces non construits.

La commune a initié et poursuit l'aménagement du centre du village, pour lui redonner son caractère central de vie d'antan. Elle souhaite pour cela au travers de son programme de requalification de la place, développer de nouveaux commerces de proximité complémentaires à l'existant, conforter les commerces et services en place en améliorant le

stationnement. Ses aménagements sont réfléchis dans un souci de préservation de la qualité architecturale et paysagère des lieux.

Enjeux liés à l'environnement urbain	<ul style="list-style-type: none">▪ Favoriser la densification du tissu existant,▪ Définir de nouveaux espaces d'extension,▪ Préserver les hameaux dans leurs formes,▪ Travailler sur l'intégration des futures structures économiques (de loisirs, commerciales et hôtelières),▪ Poursuivre l'aménagement du cœur de village, redonner au cœur historique du village son rôle de centre bourg.
--------------------------------------	---

3 LE PROJET D'AMENAGEMENT DE LA COMMUNE

Saint Paul connaît une évolution démographique régulière et continue. Toutefois, la population vieillit et la commune souhaitant inverser cette tendance, a adopté une stratégie visant à développer le parc de logements pour permettre l'accueil de jeunes ménages. A ce jour, le résultat de cette politique a porté la population à 1600 habitants.

3.1 LES AXES DE DEVELOPPEMENT

Le projet de la commune a alors été élaboré à partir du diagnostic suivant quatre axes d'actions stratégiques. Chacun de ces axes trouve une déclinaison en terme d'objectifs et d'actions à mettre en œuvre :

Axe 1 : Favoriser une extension maîtrisée du tissu urbain et valoriser le cadre bâti

- Définir des espaces d'extension répondant aux objectifs démographiques de la commune en adéquation avec la trame bâtie.
- Favoriser la densification de la trame ancienne en permettant l'urbanisation des dents creuses.
- Prendre le parti de nouvelles constructions répondant aux objectifs de développement durable
- Mettre en valeur le bâti ancien et le petit patrimoine
- Requalifier les abords de la RD 931

Axe 2 : Conforter l'activité économique et touristique :

- Développer les activités de loisirs, touristiques et commerciales
- Soutenir les activités existantes en conservant des possibilités d'extension et attirer de nouvelles unités.
- Economiser l'activité agricole.
- Redonner au cœur historique du village son rôle de centre bourg

Axe 3 : Maintenir et adapter l'offre d'équipements et sécuriser les déplacements

- Maintenir les équipements existants notamment les écoles.
- Développer l'offre d'équipements en adéquation avec l'évolution de la population
- Conforter le pôle sportif, avec un parcours ludique de santé dans le bois de Froidmont,
- Renforcer la matérialisation des liaisons douces inter-équipements et inter-quartiers.
- Travailler sur la sécurisation des entrées de ville, en particulier depuis la RD 931 et la rue des Auges

Axe4 : mettre en avant le caractère naturel du territoire et en tirer parti

- Mettre en valeur le potentiel naturel du bois de Froidmont et du ru de Boyauval, les abords de l'Avelon et de l'ancienne voie ferrée.
- Préserver de l'urbanisation les franges agricoles les plus sensibles et renforcer leur rôle de transition paysagère,
- Prendre en compte les contraintes physiques et paysagères des différents secteurs lors de la définition des futures zones d'extension.

3.2 LES OBJECTIFS DU PROJET DE LA COMMUNE

3.2.1. Axe 1 : Favoriser une extension maîtrisée du tissu urbain et valoriser le cadre bâti

- Définir des espaces d'extension mesurés en adéquation avec la trame bâti

Saint Paul possède un certain nombre de possibilités d'extension prenant en compte la topographie, le risque inondation ou la préservation des paysages. Le diagnostic a mis en exergue la nécessité de répondre quantitativement et qualitativement à un certain nombre d'objectifs en terme de logement. Dans le cadre de son précédent document d'urbanisme, la commune a ouvert des espaces à la construction permettant de développer un habitat de qualité en capacité d'accueillir une population aisée en quête d'espaces et de qualité de vie, au travers de la révision de son document, elle vise à rétablir un équilibre en ouvrant à l'urbanisation des parcelles plus petites.

- Les besoins quantitatifs.

D'ici à 2020, la commune souhaite voir sa population approcher des 2 000 habitants. Les besoins quantitatifs dans le domaine de l'habitat ont donc été estimés entre 148 et 160 logements, soit environ 12 hectares.

- Les impératifs qualitatifs.

Cet effort de construction doit nécessairement prendre en compte :

- le maintien du contexte esthétique, architectural et paysager existant.
- L'intégration dans les règles d'urbanisme des techniques de construction permettant une meilleure performance énergétique des bâtiments
- La diversité, notamment par le renforcement du parc de logements locatifs et le développement d'unités dont la typologie sera adaptée aux demandes de la population.
- L'intégration de nouveaux matériaux et énergies renouvelables

Deux secteurs d'extension ont été définis, chacun répondant au principe de cohérence et de continuité urbaine :

- au Sud , de l'autre côté de la RD 931 en accompagnement du développement du pôle loisirs et commercial de la commune
- en cœur de territoire, la commune pérennise les espaces ouverts dans le précédent PLU

L'ensemble des dents creuses et la définition des espaces d'extension doivent permettre d'atteindre les objectifs de croissance en matière de population que se fixe la commune.

- Prendre le parti de nouvelles constructions répondant aux objectifs de développement durable

La commune souhaite pouvoir accueillir des modes d'habiter moins conventionnels, offrant des logements à des prix modérés pour favoriser la mixité sociale à l'échelle de la commune, en ce sens, la réalisation d'un lotissement en bois est encouragé.

- Favoriser la densification de la trame urbaine ancienne en permettant l'urbanisation des dents creuses et rendre plus compacte la trame urbaine

Le diagnostic de la commune a révélé un certain nombre de dents creuses au sein de la trame existante ainsi qu'une certaine discontinuité de la trame du bâti. Il apparaît nécessaire pour la commune d'encourager le comblement de ces dents creuses, comme elle l'a initié au travers de la révision simplifiée pour la rue des Courtillets et le rue des Auges. Cette densification du tissu bâti permettrait de limiter la consommation des espaces naturels périphériques. Elle veillera à ne pas s'installer pour autant dans les secteurs à risque (vallée de l'Avelon)

La prairie du Becquet, rue des Auges, est particulièrement bien située pour constituer à terme un espace de développement communal. Une partie de la zone non affectée par le PPRI de l'Avelon voit son caractère agricole d'autant moins durable qu'elle est d'ores et déjà entourée de constructions ou de projet en cours.

- Mettre en valeur le bâti ancien, les espaces publics et le petit patrimoine

Saint Paul est un village qui a connu un développement urbain permanent. L'habitat ancien côtoie peu les extensions récentes bien que celles-ci soient présentes en des proportions conséquentes. Ceci confère au bourg une forte identité architecturale. La qualité, le volume du bâti ainsi que la richesse du petit patrimoine donnent au bourg un esthétisme de caractère. La présence de l'eau et des espaces naturels boisés, bocagers vient renforcer ce cadre de vie de qualité.

Toutefois, une requalification de certaines zones est à prévoir pour redonner aux espaces publics présents de la cohésion et une envergure qui soit plus en rapport avec la trame urbaine existante.

Il faudra donc porter une réflexion d'ensemble sur:

- Un aménagement des espaces périphériques à la gare et au giratoire de la halle
- Un traitement paysager de l'espace naturel,
- La requalification du cœur de village avec préservation du caractère architectural des lieux historiques.

3.2.2. Axe 2 : Conforter l'activité économique et développer l'offre commerciale de proximité.

- Economiser l'activité agricole

L'agriculture constitue une activité économique à part entière. Même si elle concerne beaucoup moins de monde que dans le passé, elle continue à être dynamique et performante, du fait des bonnes conditions naturelles (pâturage, polyculture...).

Elle constitue un atout pour l'image champêtre de la commune et l'entretien des paysages.

C'est pourquoi le projet communal protégera la partie Nord Est du bourg de toute urbanisation.

- Développer l'offre commerciale

La commune de Saint Paul dispose d'une place clé au sein de la communauté d'agglomération du Beauvaisis, l'augmentation de sa population crée les conditions d'accueil pour du commerce de proximité dont la zone de chalandise peut s'étendre depuis Beauvais jusqu'à bien plus loin au Nord et à l'Ouest.

Le développement commercial de Saint Paul ne pourra se faire que dans un équilibre respectueux de l'existant, la future zone commerciale viendra compléter l'offre présente au cœur de village.

La halle accueille chaque dimanche un marché et contribue également à dynamiser le commerce local, la commune souhaite maintenir cette activité, voire la développer.

- Faire de Saint Paul un saint pôle de loisirs

L'accueil en 1987 de son premier parc de loisirs a ouvert à la commune l'opportunité de marquer son territoire d'une vocation loisirs qu'elle souhaite aujourd'hui renforcer en accueillant en parallèle un ensemble de projets à vocation touristique depuis l'hébergement jusqu'aux services qui en découlent.

Cette volonté est relayée par la communauté d'agglomération du Beauvais qui vient de désigner la ville de Saint Paul comme Pôle Ouest du tourisme et du loisir.

- Intégrer esthétiquement les bâtiments d'activités économiques

Comme le diagnostic l'a démontré, Saint Paul possède un cachet et une qualité architecturale qu'il convient de préserver. Aussi, pour répondre à cet objectif, il conviendra de mener une politique d'intégration visant à imposer, à travers le règlement d'urbanisme, des règles précises et particulières pour toutes les nouvelles constructions de locaux à vocation économique. Cette démarche permettra de limiter les impacts sur le paysage et l'esthétisme de la commune.

- Soutenir les activités existantes en conservant les possibilités d'extension

La principale entreprise industrielle de la commune est installée à proximité de la voie ferrée désaffectée. Ce secteur de la commune est constitué d'espaces dont certains sont affectés par le plan de prévention du risque inondation de l'Avelon. Sur les terrains sans contraintes, la commune souhaite classer environ 15 000 m² pour permettre l'extension de l'entreprise. Elle réfléchit à la vocation à donner au secteur restant, une zone d'accueil pour l'artisanat pourrait satisfaire une demande ponctuelle.

3.2.3 Axe 3 : Maintenir et adapter l'offre d'équipements, sécuriser les déplacements

- Maintenir les équipements existants, en particulier les écoles

La commune dispose d'un niveau d'équipements satisfaisant vu son poids démographique. A l'avenir, la commune souhaite maintenir cette offre et notamment son école.

En effet, les jeunes ménages avec enfants garantissent un dynamisme économique et social du village. La présence d'écoles et des services attachés (cantine, halte garderie,...) est un atout pour les attirer et les fixer sur le territoire communal.

- Conforter le pôle loisirs.

L'espace alloué aux équipements de loisirs est aujourd'hui centré sur le parc Saint Paul, la commune souhaite maintenant jouer de son attractivité pour permettre une diversification avec une offre complémentaire.

Les projets à l'échelle de l'agglomération Ouest seront préférentiellement installés à Saint Paul.

Les espaces dédiées aux loisirs doivent être inscrits au PLU

La commune souhaite tirer parti des terrains humides pour mettre en valeur son patrimoine naturel avec un projet d'espace de promenade dans le secteur de l'homme armé sur environ 2,5 hectares.

- Renforcer la matérialisation des liaisons douces inter-équipement et inter-quartier

Saint Paul possède un réseau de cheminements assez peu développé. A terme, la commune prévoit une amélioration de ce réseau. Il est donc envisagé un perfectionnement de la signalétique existante ainsi qu'une meilleure matérialisation des cheminements actuels reliant les différents espaces et équipements publics. De plus, la mise en valeur des espaces naturels intérieurs avec le bois de Froidmont et des rives de l'avelon peut être envisagée à travers de telles infrastructures.

- Travailler sur la sécurisation et l'esthétique des entrées de ville

Les entrées de ville Nord et Sud le long de la RD931 mériteraient quelques travaux de paysagement pour l'amélioration esthétique de ces points d'ancrage du territoire. Concernant la sécurité, ce sont plutôt les études entrées de ville lancées par l'agglomération qui porteront conseils pour les aménagements à prévoir.

3.2.4. Axe 4 : mettre en avant le caractère naturel du bourg

- Valoriser l'espace naturel central et les alentours

Le diagnostic urbain a mis en évidence la présence non exploitée de vastes espaces naturels en plein cœur de la commune. Il conviendra donc de procéder à un aménagement paysager de ces espaces et de les mettre en relation avec les zones urbaines de la commune

La vocation de ce poumon vert est de fournir aux habitants un cadre de vie verdoyant mais surtout sportif, avec la création d'un parcours de santé à l'intérieur de la parcelle boisée de Froidmont et un parcours pédagogique de découverte de la faune et de la flore.

- Préserver les franges agricoles les plus sensibles

Les franges agricoles présentent au Nord et à l'Est de la commune possèdent un intérêt indéniable en ce qui concerne l'intégration paysagère des extensions urbaines. En effet, leur présence favorise une transition douce entre les différents espaces urbains et les espaces naturels et essentiellement boisés. Ce bandeau agricole à protéger est composé principalement

de pâturages et de petits champs semi-ouverts. Il participe activement au caractère champêtre du territoire et limite fortement l'impact visuel des extensions urbaines sur le paysage.

- Matérialiser la trame piétonne aux abords des entités à fort caractère paysager

Saint Paul possède de fortes potentialités esthétiques qu'il serait opportun de mettre en valeur par la matérialisation d'une trame douce intra communale.

Les cheminements inter-quartiers et inter-équipements sont quant à eux à conforter et devront bénéficier d'aménagements qui rendront leur matérialisation plus lisible dans le paysage urbain.

- Prendre en compte les contraintes physiques et paysagères des différents secteurs lors de la définition des futures zones d'extension

Saint Paul est une commune qui possède de nombreux atouts paysagers mais également physiques. En effet, en plus de prendre en considération les espaces à forte identité paysagère, la commune doit également réfléchir aux contraintes et servitudes liées aux espaces naturels sensibles, aux éléments physiques.

Le développement de la commune est également conditionné par la présence de risques et notamment celui d'inondation avec la présence de l'Avelon et de nombreuses sources.